



Formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Certains primo-arrivants sont concernés par la signature d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) auprès de l'OFII.

Ce parcours d'intégration comporte entre autres une proposition de formation linguistique.

Depuis juillet 2025, en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisme Léo Lagrange Formation est mandataire sur les marchés « positionnement linguistique » et « formation linguistique 600 heures » de l'OFII, en groupement avec d'autres organismes de formation déployés sur le territoire régional.

⇒ Pour en savoir plus sur le [Parcours d'intégration dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine \(CIR\)](#)

Positionnement linguistique sur la plateforme d'accueil de l'OFII

Evaluation

Sur la plateforme d'accueil de l'OFII, le jour de la signature de leur Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), les personnes concernées bénéficient d'une évaluation de leur niveau de maîtrise du français oral et écrit :

- Epreuve écrite (durée 20 min)
- Epreuve orale (durée 10 min)

Orientation

Après cette évaluation, le signataire rencontre un auditeur de l'OFII qui lui propose une formation linguistique au besoin :

- La personne a déjà le niveau A2 : elle est dispensée de formation linguistique
- La personne n'a pas encore le niveau A2 : l'OFII lui propose de suivre une formation linguistique.

La personne peut refuser cette proposition et choisir de se former autrement.

Mais si la personne choisit la formation de l'OFII, la réalisation de la formation devient obligatoire.

Formations linguistiques de l'OFII

Objectifs

- Apprendre le français en vue d'accéder à l'autonomie, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France. 5 grands axes thématiques sont abordés : vie professionnelle, éducation et culture, famille, logement, déplacements
- Viser l'atteinte du niveau A2 global du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues (CECRL)
- Apprendre les usages et les valeurs de la République Française

Spécificités

- Accès uniquement sur prescription interne de l'OFII, au moment de la signature du CIR
- Apprenant non-rémunéré
- La certification en fin de parcours n'est pas financée par l'OFII : les personnes qui ont besoin de passer un test ou un diplôme de français devront le faire en candidat libre : [trouver un centre d'examens](#)
- Suites de parcours possibles afin de poursuivre les apprentissages : Ateliers sociolinguistiques (ASL), ateliers Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE), Formations via France Travail ou le Conseil Régional, actions linguistiques à visée d'insertion professionnelle...
➤ voir [Parlera.fr](#)